

REUNION D'INFORMATION CLIENTS

**METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE (CSE) DANS UNE
ENTREPRISE D'AU MOINS 50 SALARIES**

SUPPORT D'ANIMATION

Sources :

- Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, articles 1^{er} et 9

- Ordonnance n° 2017-1718 du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social
- Loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, articles 5, 6 et 7
- Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique
- www.travail-emploi.gouv.fr, comité social et économique : 100 questions-réponses
- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

WebLex – 30/05/2022

SOMMAIRE

Le CSE, qu'est-ce que c'est ?	5
Une instance représentative du personnel unique.....	6
Slide 3 : Une instance unique	6
Elections du CSE	7
Organisation de l'élection	8
Slide 5 : Les entreprises concernées.....	8
Slide 6 : Cadre de la mise en place du CSE	9
Slide 7 : En cas de variation d'effectif.....	10
Slide 8 : L'accord préélectoral	11
Slide 9 : Les salariés électeurs	14
Slide 10 : Les candidats.....	15
Déroulement de l'élection	18
Slide 11 : Mise en situation	18
Slide 12 : Organisation matérielle	18
Slide 13 : Déroulement du scrutin.....	22
Suites de l'élection	23
Slide 14 : Résultat	23
Slide 15 : Désignation d'un délégué syndical	23
Slide 16 : Elections partielles	24
Slide 17 : Carence	24
Contentieux.....	25
Slide 18 : En cas de litige.....	25
Attributions du CSE des entreprises d'au moins 50 salariés	26
Un « socle commun », des attributions « réduites »	27
Slide 20 : Attributions générales	27
Slide 21 : Le pouvoir de négociateur	28
Des attributions étendues en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail	30
Slide 22 : Diverses attributions.....	30
Des attributions étendues en matière économique	31
Slide 23 : Remplacement du comité d'entreprise en matière économique	31
Des attributions sociales et culturelles	32

Slide 24 : Mise en situation	32
Slide 25 : Gestion des activités sociales et culturelles	32
Répartition des attributions des CSE d'établissements et du CSE central	34
Slide 26 : CSE central et CSE d'établissements : qui fait quoi ?	34
Fonctionnement du CSE des entreprises d'au moins 50 salariés.....	35
L'organisation de l'instance	36
Slide 28 : Composition.....	36
Slide 29 : Pouvoir d'agir en justice	37
Slide 30 : Règlement intérieur.....	37
Les moyens de l'instance	38
Slide 31 : Mise en situation	38
Slide 32 : Des moyens matériels.....	38
Slide 33 : Des moyens financiers	39
Slide 34 : Des réunions	41
Slide 35 : Des consultations récurrentes	43
Slide 36 : Des consultations ponctuelles	45
Slide 37 : Des commissions.....	47
Slide 38 : Un moyen d'information : la BDESE	48
Slide 39 : Le recours à l'expertise	50
Les moyens des membres élus.....	53
Slide 40 : Mise en situation	53
Slide 41 : Du temps de « travail effectif »	53
Slide 42 : Un droit de circulation	56
Slide 43 : Des formations.....	56
Slide 44 : Un droit d'alerte	57
Slide 45 : Une protection spécifique	57
Slide 46 : Et en contrepartie... ..	59
Annexes.....	61
Annexe 1 : Contenu de la BDESE des entreprises de moins de 300 salariés sans accord d'entreprise.....	61
Annexe 2 : Contenu de la BDESE des entreprises d'au moins de 300 salariés sans accord d'entreprise	69